

Vous devez ensuite compléter vos effectifs animaux

L'enregistrement s'est bien passé

Vos étapes

- Caractéristiques de l'exploitation
- Déclaration des élevages**
- Déclaration des élevages particuliers
- Déclaration des cultures
- Déclaration des récoltes
- Déclaration des pertes de fonds

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Informations pour la saisie des animaux...

Vous allez saisir les effectifs de vos animaux pour la calamité : Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019.

Pour chaque catégorie d'élevage :

- les effectifs permanents à la date du sinistre qui vous sont demandés correspondent aux animaux présents sur votre exploitation à la date du 28 févr. 2019.
- Les effectifs vendus l'année précédente coïncident au nombre d'animaux que vous avez vendus en 2018.
- Les effectifs connus se rapportent aux effectifs connus de l'administration car éventuellement déclarés dans d'autres procédures.

Bovins

- ▶ [Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre](#)
- ▶ [Saisir mes effectifs vendus l'année précédente](#)

Ovins, caprins

- ▶ [Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre](#)
- ▶ [Saisir mes effectifs vendus l'année précédente](#)

Equins

- ▶ [Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre](#)

Porcins

- ▶ [Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre](#)
- ▶ [Saisir mes effectifs vendus l'année précédente](#)

Aviculture, cuniculiculture

- ▶ [Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre](#)
- ▶ [Saisir mes effectifs vendus l'année précédente](#)

Gibier

- ▶ [Saisir mes effectifs vendus l'année précédente](#)

Cliquez ici après avoir compléter la page

Précédent Valider et continuer

Il faut cliquer sur les lignes bleues pour avoir accès aux catégories d'animaux.

Attention : Veuillez saisir les jeunes animaux, notamment les agnelles et les génisses (ne pas tenir compte de la qualification « laitière » pour les génisses)

L'enregistrement s'est bien passé

Vos étapes

- Caractéristiques de l'exploitation
- Déclaration des élevages
- Déclaration des élevages particuliers**
- Déclaration des cultures
- Déclaration des récoltes
- Déclaration des pertes de fonds

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Informations pour la saisie de vos élevages particuliers...

Aquaculture, pisciculture, produits de la mer - Apiculture

- ▼ [Masquer mes éléments](#)

Apiculture Ruches pastorales (miel)

Apiculture Ruches sédentaires (miel)

Complétez les éléments si vous avez des ruches puis cliquez sur le bouton du bas

Précédent Valider et continuer

Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION V.2.0 / 4.1.03

Comme pour les animaux, il faut saisir l'intégralité des surfaces de l'exploitation. Il y a parfois des libellés différents entre les surfaces de la PAC et les surfaces des calamités. En annexe du présent document, vous trouverez la correspondance entre les codes cultures de la Pac et des calamités

Accueil > Effectuer ma demande > Le déclarant (calamité sécheresse du 01/01/2019 au 31/03/2019) > Assistant de déclaration des récoltes

L'enregistrement s'est bien passé

Vos étapes

- Caractéristiques de l'exploitation
- Déclaration des élevages
- Déclaration des élevages particuliers
- Déclaration des cultures**
- Déclaration des récoltes
- Déclaration des pertes de fonds

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Informations pour la saisie de vos cultures...

ATTENTION : Vous devez déclarer la TOTALITE des surfaces de votre exploitation qui sont en PRODUCTION

Céréales et oléoprotéagineux (hors maïs)
[Saisir mes surfaces](#)

Maïs grain
[Saisir mes surfaces](#)

Surfaces fourragères
[Masquer les surfaces](#)

Maïs fourrager(ère) sec	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Parcours herbacé	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Prairie artificielle	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Prairie naturelle	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Prairie temporaire	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca

Vergers et raisin de table - Cultures pérennes
[Saisir mes surfaces](#)

Vignes de cuve
[Saisir mes surfaces](#)

Cultures maraichères et légumières
[Saisir mes surfaces](#)

Cultures florales - Pépinières - Cultures forestières
[Saisir mes surfaces](#)

C'est la saisie de cette étape qui servira à préparer l'étape suivante

Vous arrivez maintenant sur l'étape cruciale pour le calcul des pertes de récolte. Il faut saisir les surfaces effectivement impactées par la perte de récolte

Vos étapes

- Caractéristiques de l'exploitation
- Déclaration des élevages
- Déclaration des élevages particuliers
- Déclaration des cultures
- Déclaration des récoltes**
- Déclaration des pertes de fonds

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Informations pour la saisie de vos récoltes...

Voici la commune principale de localisation de vos pertes que vous avez indiquée : MARTEL.

1- Si vous avez contracté une assurance multirisques climatiques à l'exploitation :
Sélectionnez « Assurances multirisques climatiques » sur chacune des cultures sinistrées et saisissez le montant de l'indemnité assu sur chacune d'elle.
Si vous n'avez pas perçu d'indemnité assurance, saisissez 0.

2- Si vous avez contracté une assurance multirisques climatiques à la culture :
Sélectionnez « Assurances multirisques climatiques » uniquement sur les cultures sinistrées concernées et saisissez le montant de l'assurance perçue sur chacune d'elle.
Si vous n'avez pas perçu d'indemnité assurance, saisissez 0.

3- Si vous avez contracté une assurance Grêle sur des cultures sinistrées :
Sélectionnez « Grêle » sur les cultures sinistrées concernées et saisissez le montant de l'indemnité assurance perçue sur chacune d'elles.
Si vous n'avez pas perçu d'indemnité assurance, saisissez 0.

Maïs fourrager(ère) sec

Rappel de votre surface déclarée : 10.0000 ha

* Surface effectivement sinistrée en 2019 : ha a ca

Mode de récolte majoritaire : Automatique

Surface grêlée pour la culture en 2019 : ha a ca

perçues hors assurance en 2019 : euros (ex : 153,45)

[contre les risques climatiques](#)

Rappel de votre surface déclarée : 20.0000 ha

* Surface effectivement sinistrée en 2019 : ha a ca

* Mode de récolte majoritaire : Manuelle Automatique

Surface grêlée pour la culture en 2019 : ha a ca

Indemnités perçues hors assurance en 2019 : euros (ex : 153,45)

Les données sont pré-complétées avec la saisie de la page précédente, si besoin, il faut baisser les surfaces impactées

Si vous avez des parcours, il faut cocher « automatique » à cette étape

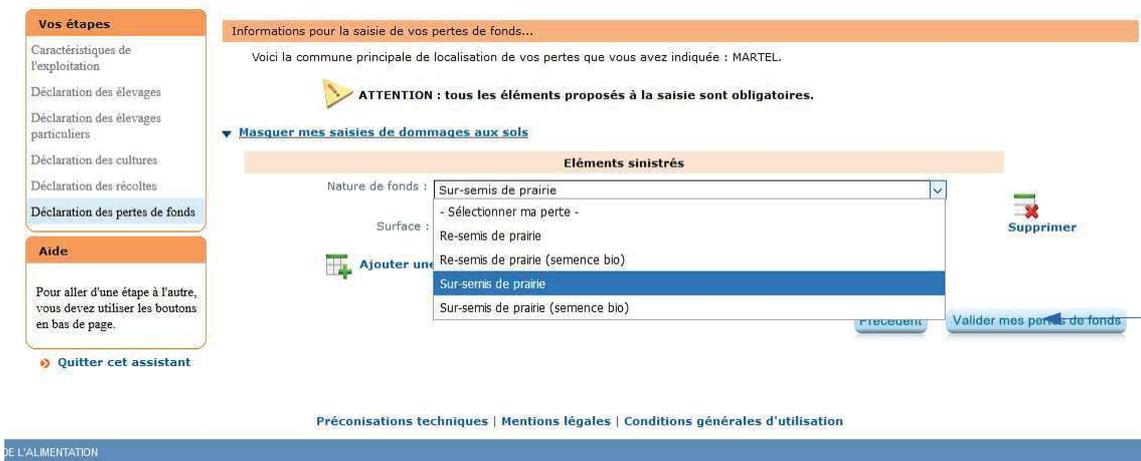
Si vous avez bénéficié d'une indemnité d'assurance, il faut saisir le montant dans la case correspondante

C'est maintenant l'étape de la déclaration des pertes de fonds



Cliquer sur le bandeau bleu puis sur « ajouter une perte »

Dans le menu déroulant, choisir le type de perte. Puis compléter la surface concernée dans la case correspondante



Après avoir saisi les surfaces, cliquez sur « valider mes pertes de fonds » pour passer à l'étape suivante

Si vous avez plusieurs types d'intervention (re-semis et sursemis), vous pouvez rajouter des lignes en cliquant sur la croix verte « ajouter une perte ».

Si vous n'avez pas de perte de fonds, cliquez directement sur le bouton de validation

Étape 6 : Remplissage des justificatifs pour le paiement

En validant l'étape précédente, Vous êtes automatiquement basculé sur l'écran de départ

Cliquez sur le second bandeau vert « je complète mes justificatifs »

Vous devez ensuite renseigner les références de l'assurance que vous avez déclarée lors de la précédente étape

Type de contrat concerné (lié à la saisie lors de l'étape précédente)

Cliquez ici pour afficher les informations à compléter

Une fois les informations saisies (numéro de contrat, assureur) vous pouvez valider pour accéder à l'écran suivant

Pour la saisie de l'IBAN, vérifiez si votre rib existe dans le menu déroulant ou bien saisissez votre Rib dans la partie dédiée

Calamnat Usager - Assistant de saisie des justificatifs

https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager/faces/dossier/dossierAssistantSaisieValidation.jsp

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

telecalam

Bienvenue GUILLAUME GINOUX

Besoin d'aide Déconnecter

Accueil

Effectuer ma demande > Télédéclarer (calamité Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019) > Assistant de saisie des justificatifs

L'enregistrement s'est bien passé

Vos étapes

- Contrats d'assurance
- IBAN**
- Alertes et observations
- Autorisations, attestations et engagements divers

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Numéro IBAN

Sélectionnez un IBAN dans la liste. Si vous ne le trouvez pas saisissez le dans la zone prévue plus bas

- Choisir mon IBAN -

Pour modifier le titulaire d'un IBAN présent dans la liste ci-dessus, le sélectionner et cliquer sur « Modifier le titulaire du compte »

Modifier le titulaire du compte

Si besoin, saisissez un nouvel IBAN

FR [XX] - [XXXX] - [XXXX] - [XXXX] - [XXXX] - [XXXX] - [XXX]

Titulaire du compte

Confirmer la saisie

Précédent Valider et continuer

Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

V 2.0 / 4.1.03

Ce Rib sera celui utilisé pour le versement de l'indemnité

Si vous ajoutez un Rib, cliquez ici pour qu'il apparaisse dans le menu déroulant

Cliquez ensuite sur « valider et continuer »

L'écran suivant vous informe des alertes (non bloquantes) sur votre dossier

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

telecalam

Bienvenue GUILLAUME GINOUX

Besoin d'aide Déconnecter

Accueil

Effectuer ma demande > Télédéclarer (calamité Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019) > Assistant de saisie des justificatifs

L'enregistrement s'est bien passé

Vos étapes

- Contrats d'assurance
- IBAN
- Alertes et observations**
- Autorisations, attestations et engagements divers

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Nos observations sur votre télédéclaration

Voici le récapitulatif des observations que nous avons effectuées sur votre télédéclaration. Celles-ci sont non bloquantes pour la poursuite de votre validation et vous sont communiquées à titre purement informatif :

Commune du siège d'exploitation modifiée

Adresse courriel

Afin de pouvoir être contacté plus facilement par votre service départemental, nous vous recommandons de renseigner une adresse électronique :

Votre adresse électronique : []

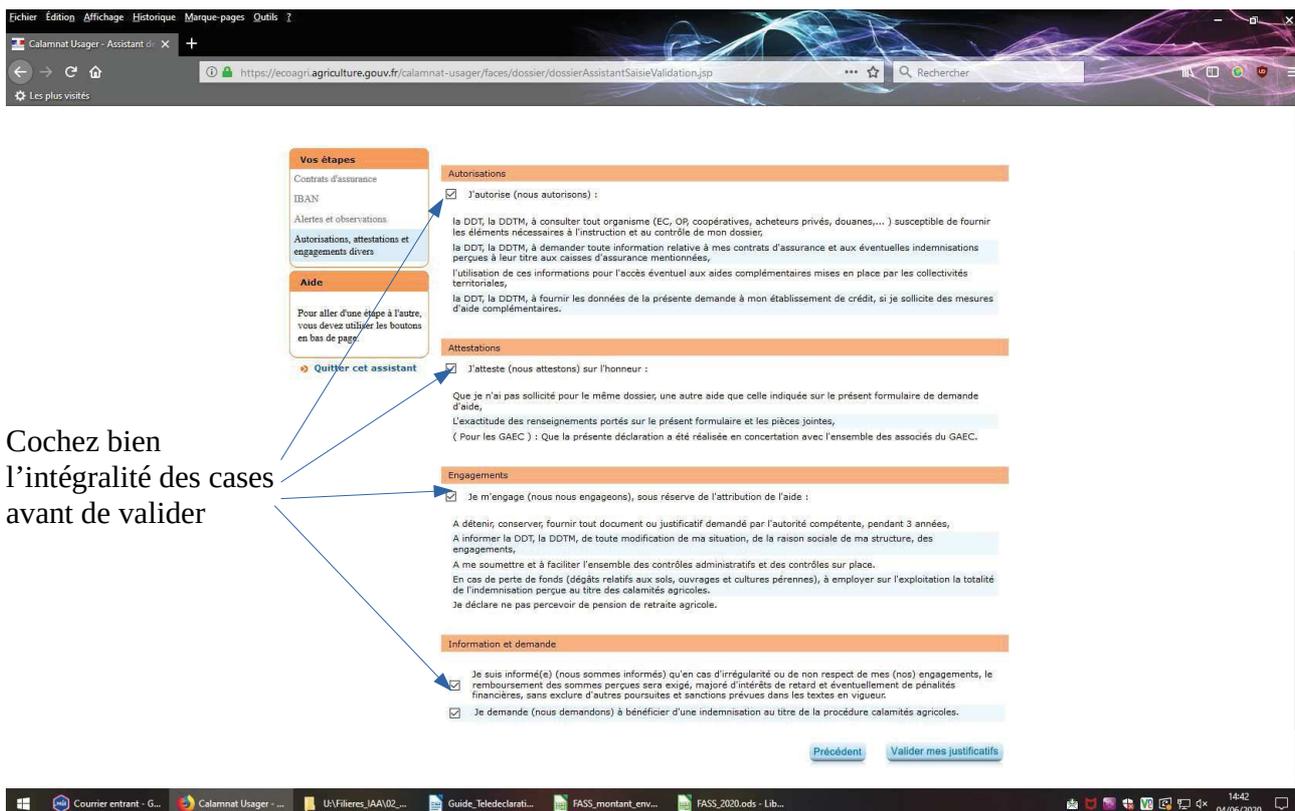
Vos observations

Si vous avez des observations, des remarques à effectuer sur des éléments de votre déclaration, vous pouvez les saisir dans la zone ci-dessous (maximum de 255 caractères) :

[]

Précédent Valider et continuer

vous pouvez saisir un commentaire

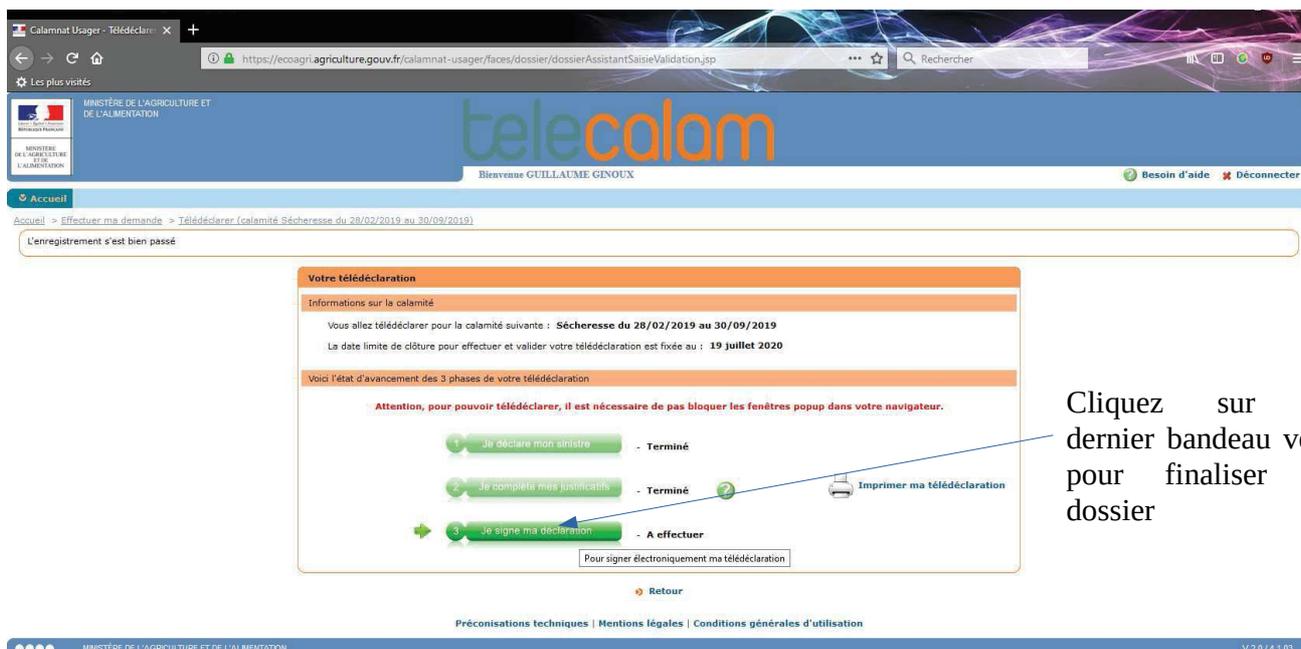


Cochez bien l'intégralité des cases avant de valider

Cliquez sur valider mes justificatifs pour passer à la dernière étape

Étape 7 : Signature électronique

Vous êtes à nouveau basculé sur l'écran de départ



Cliquez sur le dernier bandeau vert pour finaliser le dossier

Pour cette étape il faut valider les fenêtres. Vous pouvez télécharger une version informatique de votre déclaration



Cochez la case avant d'approuver

Une fois que vous avez approuvé votre télédéclaration, vous recevrez un code par mail de l'adresse suivante : signature-prod.sg@agriculture.gouv.fr (vérifier dans les spams)



Saisissez le code avant de signer

Vous accédez à l'écran final qui accuse réception de votre télédéclaration



Cliquez ici pour terminer la télédéclaration

ANNEXE SUR LES CODES CULTURE

Code Calam	Nom calam	Code PAC	Nom PAC	
94862	Vigne à Chasselas de table	VRT	vigne : raisins de table	
94863	Vigne raisin de table			
93763	Noyer traditionnel	NOK	Noix	
93760	Noyer intensif			
93740	Noisetier	NOS	Noisette	
91831	Châtaignier bouche			
91832	Châtaignier industrie	CTG	Châtaigne	
94802	Prunier d'ente labellisé	PRU	Prune d'Ente pour transformation	
94800	Prunier d'ente industrie			
94793	Prunier Reine Claude			
94780	Prunier de table (autres)			
94550	Pommier (tous)	VRG	Autres vergers	
94040	Pêcher (yc nectarines)			
91770	Cerisier (tous)			
94430	Poirier (tous)			
93060	Kiwi			
92880	Groselle de bouche	PFR	Petit fruit rouge	
92740	Framboise de bouche			
92725	Fraise plein champ	FRA	Fraise	
92736	Fraise hors sol			
91070	Ail	AIL	Ail	
93380	Melon de plein champ	MLO	Melon	
92926	Haricot vert main	HAR	Haricot / Flageolet	
95420	Tomate	TOM	Tomate	
92320	Courgette	CCT	Courgette / Citrouille	
94240	Poivron, piment	PVP	Poivron / Piment	
91290	Asperges blanches	FLA	Autre légume ou fruit annuel	
91293	Asperges vertes			
92501a	Maralchage-fleurs plein air	ART	Artichaut	
92501b		AUB	Aubergine	
92501c		BTN	Betterave non fourragère / Bette	
92501d		CAR	Carotte	
92501e		CHU	Chou	
92501f		CCN	Concombre / Cornichon	
92501g		CMB	Courge musquée / Butternut	
92501h		HBL	Houblon	
92501i		LBF	Laitue / Batavia / Feuille de chêne	
92501j		OIG	Oignon / Échalote	
92501k		PAS	Pastèque	
92501l		PPO	Pois (petits pois, pois cassés, pois gourmands)	
92501m		POR	Poireau	
92501n		POT	Potiron / Potimarron	
92501o	FLP	Autre légume ou fruit pérenne		
92503	Maralchage-fleurs abri froid	CSS	Culture sous serre hors sol	
92502	Maralchage-fleurs abri chaud			
96000	ADP			
96000	Vins de Pays = vins IGP	VRG	vigne : raisins de cuve en production	
96000	Vins de Table = vins sans IG			
95385	Tabac Brun	TAB	Tabac	
95380	Tabac Blond			
94624	Pomme de terre primeur	PTC	Pomme de terre de consommation	
94620	Pommes de terre de conservation	PTF	Pomme de terre féculière	
93102	Lavande (toutes)			
93141	Lavandin (tous)	LAV	Lavande / Lavandin	
94700a	Prairies naturelles	PPH	Prairie permanente - herbe (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	
94700b		J6S	Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme SIE	
94700c		J6P	Jachère de 6 ans ou plus	
94720a		PTR	Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	
94720b		SA6	Sainfoin implanté pour la récolte 2016	
94720c		SA7	Sainfoin implanté pour la récolte 2017	
94720d		SA8	Sainfoin implanté pour la récolte 2018	
94720e		SAI	Autre sainfoin	
94720f		TR6	Trèfle implanté pour la récolte 2016	
94720g		TR7	Trèfle implanté pour la récolte 2017	
94720h		TR8	Trèfle implanté pour la récolte 2018	
94720i		TRE	Autre trèfle	
94720j		VE7	vesce implantée pour la récolte 2017	
94720k		VE8	vesce implantée pour la récolte 2018	
94720l	VES	Autre vesce		
94720m	J5M	Jachère de 5 ans ou moins		
94684a	Prairies artificielles	BRH	Bourrache de 5 ans ou moins	
94684b		BRO	Brôme de 5 ans ou moins	
94684c		DTY	Dactyle de 5 ans ou moins	
94684d		FET	Fétuque de 5 ans ou moins	
94684e		PCL	Phacélie de 5 ans ou moins	
94684f		RGA	Ray-grass de 5 ans ou moins	
94684g		PRL	Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	
94684h		LU6	Luzerne implantée pour la récolte 2016	
94684i		LU7	Luzerne implantée pour la récolte 2017	
94684j		LU8	Luzerne implantée pour la récolte 2018	
94684k		LUZ	Autre luzerne	
93960a		Parcours	SPH	Surface pastorale - herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes
93960b			SPL	Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominante
93960c		BOP	Bois pâturé (prairie herbacée sous couvert d'arbres)	
93361	Mais fourrage	MIE	Mais ensilage	
91572	Blé tendre hiver Quercy Blanc			
91572	Blé tendre hiver Reste Dept.	BTH	Blé tendre d'hiver	
91574	Blé tendre Printemps Quercy Blanc			
91574	Blé tendre Printemps Reste Dept.	BTP	Blé tendre de printemps	
91551	Blé dur hiver	BDH	Blé dur d'hiver	
93905	Orge d'hiver	ORH	Orge d'hiver	
93906	Orge de printemps	ORP	Orge de printemps	
91370a	Avoine	AVH	Avoine d'hiver	
91370b		AVP	Avoine de printemps	
95480a	Triticale	TTH	Triticale d'hiver	

95480b	
93322	Mais grain irrigué
93325	Mais grain sec Quercy Blanc
93325	Mais grain sec Causses
93325	Mais grain sec Reste Dept.
95343	Sorgho grain
95160a	
95160b	Seigle
92178	Colza sec Quercy Blanc
92178	Colza sec Reste Dept.
94492	Pois protéagineux irrigués
95302	Soja irrigué
95303	Soja sec
95445	Tournesol sec
94494	Pois protéagineux non irrigués
92641	Féveroles hiver
92642	Féveroles printemps
94142	Pépinière viticole racinée
94141	Pépinière viticole greffée soudée
94080	Pépinière fruitière
94064	Pépinière forestière
94120	Pépinière ornementale

Aucune correspondance dans le barème
Rien à déclarer

TTP	Triticale de printemps
MID	Mais doux
MIS	Mais
SOG	Sorgho
SGH	Seigle d'hiver
SGP	Seigle de printemps
CZH	Colza d'hiver
PPR	Pois de printemps
SOJ	Soja
TRN	Tournesol
PHI	Pois d'hiver
FVL	Féverole
PEP	Pépinière
CZP	Colza de printemps
BDP	Blé dur de printemps
EPE	Épeautre
MLT	Millet
MOH	Moha
SRS	Sarrasin
CHT	Autre céréale d'hiver de genre Triticum
CGF	Autre céréale de genre Fagopyrum
CAG	Autre céréale ou pseudo céréale d'un autre genre
MCR	Mélange de céréales ou pseudo céréales pures ou mélange avec des protéagineux non prépondérants
CML	Cameline
LIP	Lin non textile de printemps
MOT	Moutarde
OAG	Autre oléagineux d'un autre genre
LDH	Lupin doux d'hiver
LDP	Lupin doux de printemps
MPP	Mélange de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole)
MPC	Mélange de protéagineux prépondérants (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales
CHV	Chanvre
FNU	Fenugrec
LEC	Lentille cultivée (non fourragère)
PCH	Pois chiche
FF7	Féverole fourragère implantée pour la récolte 2017
FF8	Féverole fourragère implantée pour la récolte 2018
JO8	Jarosse implantée pour la récolte 2018
LH6	Lupin fourragère d'hiver implanté pour la récolte 2016
LH8	Lupin fourragère d'hiver implanté pour la récolte 2018
LP8	Lupin fourragère de printemps implanté pour la récolte 2018
LFP	Autre lupin fourragère de printemps
MEL	Autre méliot
PH8	Pois fourragère d'hiver implanté pour la récolte 2018
PFH	Autre pois fourragère d'hiver
ML6	Mélange de légumineuses fourragères implantées pour la récolte 2016 (entre elles)
ML7	Mélange de légumineuses fourragères implantées pour la récolte 2017 (entre elles)
ML8	Mélange de légumineuses fourragères implantées pour la récolte 2018 (entre elles)
MC6	Mélange de légumineuses fourragères prépondérantes implantées pour la récolte 2016 et de céréales
MC7	Mélange de légumineuses fourragères prépondérantes implantées pour la récolte 2017 et de céréales et/ou oléagineux
MC8	Mélange de légumineuses fourragères prépondérantes implantées pour la récolte 2018 et de céréales et/ou oléagineux
BVF	Betterave fourragère
FSG	Autre plante fourragère sarclée d'un autre genre
FAG	Autre fourrage annuel d'un autre genre
CPL	Fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux (en proportion < 50%) et/ou de légumineuses fourragères (en proportion < 50%)
GFP	Autre graminée fourragère pure de 5 ans ou moins
MLG	Mélange de légumineuses prépondérantes et de graminées fourragères de 5 ans ou moins
OLI	Oliveraie
VRN	vigne : raisins de cuve non en production
RVI	Restructuration du vignoble
ANE	Aneth
CMM	Camomille
CRD	Coriandre
THY	Thym
PPA	Autres plantes ornementales et PPAM annuelles
PPP	Autres plantes ornementales et PPAM pérennes
MPA	Autre mélange de plantes fixant l'azote
MCT	Miscanthus
TCR	Taillis à courte rotation
TRU	Truffière (plants mycorhizés)
SBO	Surface boisée sur une ancienne terre agricole
SNE	Surface agricole temporairement non exploitée
BFP	Bande admissible le long d'une forêt avec production
BFS	Bande admissible le long d'une forêt sans production
BTA	Bande tampon
BOR	Bordure de champ
CID	Cultures conduites en inter-rangs : 2 cultures représentant chacune plus de 25%
CIT	Cultures conduites en inter-rangs : 3 cultures représentant chacune plus de 25%
RDI	Radis
PSL	Persil